

Dossier n°2

Statuts et conditions de travail du tuteur

Compilation des messages publiés sur **t@d2004**

Dernier message le 17 février 2005

Jacques Rodet
Initiateur et facilitateur de **t@d**
<http://jacques.rodet.free.fr>
jacques.rodet@free.fr

29/09/04

Quel tarif pour un tuteur ?

Bonjour,

Pour me présenté rapidement, je dirais que mon profil est celui d'un concepteur de site Web reconvertie récemment en formateur TIC. C'est en suivant la formation FRP du CAFOC de Montpellier que j'ai abordé la problématique du tuteur en formation à distance.

Les échanges sur la liste apparaissent comme des réflexions réfléchies sur ce domaine. C'est très enrichissant comme lecture.

Aujourd'hui c'est une question plus terre à terre qui m'amene à sortir de l'anonymat. Une proposition m'est faite de réaliser le tutorat d'une formation. Je n'ai aucune idées du mode de rémunération des tuteurs. Pouvez-vous m'indiquer quelques pistes.

Par avance merci pour votre aide.

A bientôt,
F.

29/09/04

Re : Quel tarif pour un tuteur ?

Bonsoir Fabrice,

Globalement, les tuteurs n'ont pas une rémunération très élevée. Il m'est arrivé de mettre en garde contre des propositions, à mon sens, scandaleuses, du genre le SMIC horaire.

Pour ma part, je pars du principe qu'un tuteur n'a aucune raison d'être moins bien rémunéré qu'un formateur en présentiel. A vrai dire, je pense même qu'il doit l'être un peu plus car ses compétences sont plus larges. De plus les temps d'interventions des tuteurs sont régulièrement sous-estimés par l'institution. En effet, tout en vendant l'individualisation aux apprenants, elle n'est pas toujours prête à en tirer les conséquences au niveau de sa gestion des ressources humaines.

Il est toutefois difficile de vous répondre très précisément sans avoir plus de renseignements sur les interventions qui vous seront confiées. Auprès de combien d'apprenants aller vous intervenir ? Selon quelles modalités ? Synchrones ? Asynchrones ? Avez-vous en charge l'organisation de regroupements ? Avez-vous à produire du contenu ? Des activités d'apprentissage ? Serez-vous en charge de l'évaluation ? etc.

Afin de vous aidez à vous poser les bonnes questions sur ce que vous allez faire et partant de là définir votre rémunération, je vous conseille la lecture de ce petit pense bête :

Quelle stratégie tutorale ? Eléments à prendre en compte par TECFA UNIGE accessible à <http://jacques.rodet.free.fr/Site%20documentaire/fichiers/tutor26.pdf>

Cordialement
JR

29/09/04

Conditions de travail du tuteur à l'UVSQ

Bonjour,

La professionnalité des tuteurs a encore du mal à être reconnue par les institutions qui recourent à ceux-ci. C'est pourquoi, il me semble important d'échanger sur les conditions de travail qui sont proposées aux uns et aux autres. Nous pourrions d'ailleurs essayer de définir ce qui serait une fiche type qui permettrait de comparer facilement les situations.

En ce qui concerne l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) où je travaille, un premier consensus s'est établi autour des dispositions ci-dessous. Je tiens à préciser que les interventions tutorales sont pensées de manière privilégiée comme un complément d'activité pour les enseignants (cela explique en partie qu'aucune rémunération ne soit prévue pour la production et la correction des devoirs). Les premiers contrats de tuteur venant d'être signés, il sera intéressant d'évaluer d'ici quelques mois si ces dispositions sont adaptées à la satisfaction des besoins d'encadrement des étudiants à distance et comment les tuteurs ont vécu ces premières expériences.

Les activités de tutorat comprennent :

- Les échanges par e-mail entre le tuteur et les apprenants.
- La participation dans les forums de discussion et les chats dédiés à la formation en ligne pour laquelle le tuteur est engagé.
- La production des devoirs.
- La correction et la notation des devoirs rendus par chaque apprenant.
- La participation aux regroupements en présentiel prévus dans le cadre de la formation en ligne pour laquelle le tuteur est engagé.

Le tuteur a les obligations suivantes :

- Respecter la formule d'encadrement ainsi que l'approche pédagogique et scientifique du cours.
- Apporter une réponse aux apprenants dans les 48 heures par e-mail.
- Corriger dans les délais prévus les devoirs des apprenants par notation (hors déclaration d'absence dans le calendrier des absences).
- Prévenir l'éditeur de ses absences éventuelles.
- Informer qui de droit de tout cas présumé de plagiat et de fraude.

La rémunération est calculée sur la base suivante

- L'Unité de Compte (UC) 1 UC = 1h au taux de 38,65€ (montant brut de l'UC)
- Le tuteur est crédité de 3 UC pour chaque étudiant inscrit à la formation en ligne
- Pour les chats (minimum 2 étudiants par chat ; le cumul des chats ne devant pas dépasser 8 heures durant toute la formation), Le tuteur est crédité d'une UC pour chaque heure de chat effectuée.
- Pour sa participation aux regroupements en présentiel, le tuteur est crédité d'une UC par heure de travail.

Cordialement
JR

29/09/04

Rémunération des tuteurs

Bonjour,

Merci à Jacques pour les précisions concernant les tarifs des tuteurs à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est vrai que nous sommes en droit de poser toutes sortes de questions sur l'activité nouvelle que celle du tuteur en ligne. Je trouve parfaitement juste que l'heure à distance soit équivalente à l'heure à distance.

Cela dit, je me demande si tous les tuteurs parviennent à vraiment mesurer le temps consacré à ce type d'intervention. On peut assez facilement contrôler le temps en réunion synchrone, mais quand il s'agit de répondre plus ou moins aux apprenants en mode asynchrone, cela semble moins simple. Je suis également en demande de ce type d'infos car il n'existe pas vraiment de textes et il est vrai que les organismes de formation font aussi en fonction de leurs moyens.

Encore merci à tous pour les questions et réponses apportées dans cette liste de discussion.

M. :-)

04/10/04

Tuteur au Cégep ?

Bonjour,

Le Cégep (<http://www.cegepadistance.ca/>) vous propose de **Partagez votre savoir... Devenez tutrice ou tuteur au Cégep@distance**

Tous les détails à http://www.cegepadistance.ca/apropos/offres_d_emploi.asp#candidatTutorat
Voir également la pièce jointe

Si vous avez connaissance d'offres d'emplois de tuteur (qui ne vous intéressent pas personnellement bien évidemment), faites en profitez les membres de t@d.

Tout d'abord, cela permettra peut-être à certains de trouver un emploi. Ensuite, nous pourrons au fur et à mesure nous rendre mieux compte des conditions de travail proposées pour des postes de tuteurs.

Cordialement
JR

05/10/04

Offre pour tutorat (Gestion commerciale / Grande distribution)

L'amplitude de la formation est de deux mois. La formation (18 à 21h) est une formation Gestion dans l'Univers de la Grande distribution. Elle porte sur les basiques (CA, marge, budgets, ...) en gestion commerciale. La formation comporte des tests auto-correctifs mais suppose un soutien à la fois pédagogique et psychologique. Elle comporte également deux applications tutorées en fin de parcours qui doivent être corrigées et évaluées. Le volume de tutorat est de 100 à 150h.

Contact :

Compagnie Générale de Consulting
Tel. 04.67.91.07.80
cgc-europe@wanadoo.fr

une offre pour laquelle je n'ai pas le profil...

A bientôt, :)
F.

PS un merci pour vos réponses à ma 1ère question

04/01/05

Mes résolutions

Bonjour,

Personnellement, j'aimerais que nous dressions un panorama des conditions de travail que nous rencontrons dans nos activités de tuteur.

Pour atteindre cet objectif, mes résolutions sont les suivantes :

- Mettre à disposition une grille d'inventaire des conditions de travail du tuteur,
- Animer nos échanges,
- Produire une synthèse.

Cordialement

JR

07/02/05

Point sur le projet "conditions de travail du tuteur à distance"

Bonjour,

Un petit point sur le projet « conditions de travail du tuteur à distance » que j'anime.

Un premier examen de différentes ressources m'a fait prendre conscience que l'intitulé du projet n'était pas forcément le bon. En effet, il apparaît que « *Si on voulait donner une définition des conditions de travail, on pourrait dire qu'il s'agit de tout ce qui peut être modifié unilatéralement par l'employeur sans qu'il n'ait besoin de respecter un formalisme quelconque.* »

<http://prudhommesisere.free.fr/contrats/contratgeneralites/modificationcontlimites.htm>

Or, il s'agit bien au cours de ce projet de préciser également les différents termes des contrats de travail dont bénéficient les tuteurs. A cet égard, le texte de la convention collective des tuteurs de la Télugu est une ressource précieuse. Jointes à d'autres, je pense donc être en mesure de vous soumettre une première grille d'ici la fin du mois.

Si vous avez des ressources à m'indiquer telles que des contrats de travail, elles sont les bienvenues, de même pour un nouvel intitulé de projet.

Les documents peuvent m'être envoyés par courrier en cas de besoin. J'assure chacun de ma pleine discrétion et du maintien de son anonymat.

Cordialement

JR

14/02/05

Re: Point sur le projet "conditions de travail du tuteur à distance"

Bonjour,

À la convention collective des tuteurs, vous pourriez ajouter celle des chargés d'encadrement aux cycles supérieurs de la Télucq, disponible sur le site Web du syndicat.

Passez une bonne journée.

Au plaisir de vous lire,

DL

Site Web : scfp4476.org/

Il agit donc sottement celui qui s'épuise à vouloir
enseigner aux élèves, non pas autant que ceux-ci
peuvent savoir, mais autant qu'il désire qu'ils sachent.

Jan Amos Comenius (1592-1670)

15/02/05

tutorat cours rapport heure/cours

Bonjour,

Je joue le rôle de tuteur auprès de 6 jeunes en fin de formation au IUT d'informatique de l'université de Metz.

Quel est le pourcentage raisonnable d'heure de tutorat pour 40 heures de cours ?

J'ai lu qu'une personnes suggérait 12 heures pour cent heures de cours prévus. Mais pour quelle taille de groupe ?

Existe-t-il quelques données de repere dans ce secteur ?

Je vous remercie d'avance.

PR

15/02/05

Re: tutorat cours rapport heure/cours

Bonjour PR,

Pour ma part, je préconise selon la taille des dispositifs, la nature des devoirs et tests à corriger et le niveau d'individualisation attendu un accompagnement autour de 20%.

Cordialement.

TK

15/02/05

Re: tutorat cours rapport heure/cours

Merci TK pour cette réponse rapide. Mais le taux de 20% est un peu obscure. Quelle taille de groupe par exemple ? As-tu eu des expériences concrets ?

PR

15/02/05

Re: tutorat cours rapport heure/cours

PR,

En l'occurrence, ta question est complexe.

Accompagnes-tu un groupe ou un apprenant ?

Tes étudiants sont-ils "autonomes" ?

Je sais c'est une notion toute relative.

Tes étudiants sont-ils solidaires ?

Travaillent-ils en mode coopératifs/collaboratifs ou en mode projet ?

De quels outils de suivi disposes-tu ?

J'entends par là, la capacité du LMS à te restituer des informations fiables et fines de l'avancée des apprenants/du groupe.

Dans ton dispositif quel est le ratio présentiel/distanciel ?

Quel est le poids des évaluations formatives/sommatives passant par le LMS ?

Selon la nature des réponses à ces questions, le poids :

- pédagogique - médiation des apprentissages

- économique - contrainte des (tiers-)financeurs

peut-être très différent, mais tournera selon moi et d'après mon expérience autour de 20 % de la charge de travail avec des disparités fortes selon les apprenants dans le modèle individualisation total. (J'ai relevé des écarts de 1 à 5 sur le besoin de l'individu en assistance personnalisée).

TK

15/02/05

Re: tutorat cours rapport heure/cours

Rebonjour

Je te remercie sur ce complément d'information. Pour expliquer la situation en quelques mots.

Depuis trois ans, j'encadre des étudiants dans leur licence pro principalement sur leur projets industriels. Normalement, il s'agit de seulement les structurer dans leur démarche de projet. J'ai 10 rencontres avec eux.

J'ai constaté deux phénomènes :

- ils me fuient et ont peur de moi
- ils sont désorganisés et repousse à la dernière minute leur travail

Par ailleurs, comme je suis un formateur informatique dans le secteur privé, j'ai tendance lors des rencontres à leur transmettre des connaissances techniques pointues qui peut les aider. Je constate que cela les perturbe plutôt.

Cette année, j'ai décidé de changer mon fusil d'épaule comme on dit en québécois et d'avoir une approche "coaching" de type analyse transactionnelle. Par ailleurs, j'administre une plateforme Moodle (<http://www.lecapitalhumain.com/@formation>) qui me permet de construire une communauté de pratique avec mes jeunes.

Dans cette plateforme, j'utilise le wiki pour leur demander de faire une liste des tâches pour réaliser leur projet, d'estimer leur durée et comment les tâches seront partagées.

J'essaie de créer un équilibre entre mon coaching en tutoriel et mon tutorat en ligne.

Voilà, une mise en perspective.

PR

15/02/05

Re: tutorat cours rapport heure/cours

Bonjour,

Il n'y a pas de réponse toute faite à ta question.

Je te donne mon cas, avec le contexte. Sans le contexte, un % n'a pas de sens.

je suis formateur pour des groupes de 15 adultes qui passent une semaine en présentiel puis 3 semaines à distance. C'est une formation qualifiante, professionnelle.

je travaille avec une plateforme de formation, et nous utilisons les TIC tout le temps. Chaque stagiaire a un PC à sa disposition, et une connexion Internet (chez lui et en centre afpa). Quand ils sont à distance, il produisent des TP soit individuels, soit en sous groupe (travail collaboratif), et assez souvent, je leur demande plutôt de construire des documents ou des éléments qui seront des choses utiles pour les autres. C'est une façon de travailler.

Pour l'accompagnement/aide/tutorat (peu importe son nom), je passe environ :

- 1 heure et demie par jour en chat,
- 1 heure et demie par jour au moins à répondre aux mels des stagiaires
- et 2h par semaine en IRC (réunions de groupe)

mais ce que je dis est vrai pour moi, pas partout ! Difficile de te répondre de façon pertinente : quelle est ta pédagogie ? : Tu donnes des ressources à travailler ? Tu leur demandes de chercher les ressources eux-mêmes ? tu donnes des exos à faire ? tu donnes des productions à réaliser ? Tu les fais travailler à plusieurs ? tu les fais bosser en collaboratif ? Vous avez un outil type forum où ils peuvent s'entraider ? ils ont accès aux outils TIC pour communiquer ?

etc. etc.

Toit ça pèse lourd sur le besoin de tutorat et le mode de tutorat pertinent.

j'espère t'avoir apporté des éléments utiles.

C'est un sujet qui me passionne ! mais je ne contribue que rarement. Pas beaucoup de temps !

PS : je te passe l'URL d'un outil collaboratif qu'ils utilisent : <http://atic2004.cafewiki.org/>

ça donne une assez bonne idée de la pédagogie qu'ils "subissent" ;-)))

Cordialement.
GLP

15/02/05

Re: tutorat cours rapport heure/cours

Merci GLP pour cette réponse circonstanciée et concrète.

Je suis surpris du nombre de chat que tu utilises -- 1h30 par jour et ton utilisation de IRC. don si je comprends tu passe en tutorat - peu importe son nom - 12 heures par semaines.

Au total 36 heures pendant trois semaines. Bref une petite semaine sur les 3. Presque 33% sur la durée de 3 semaines du cours.

tu me le confirmes ?

Pour mon groupe, effectivement je leur donne des outils pour mieux gérer leurs temps. Etant québécois vivant en France, j'ai beaucoup été influencé par les techniques de gestion de temps ("time management") à l'américaine.

Ce sont des jeunes étudiants en informatique qui doivent monter un projet web avec pages dynamiques. ils s'agit d'un contexte idéal pour veiller sur leurs actions.

je cherche à leur donner des outils de gestion pour augmenter leur autonomie.

PR

15/02/05

Re: tutorat cours rapport heure/cours

Bonjour PR,

Vous écrivez "je joue le rôle de tuteur..." Précisément, quel est ce rôle ?
Quelles sont les modalités de vos interventions tutorales ? Sont-elles en direction du groupe ? De chaque individu ? Proactives ? Réactives ? Sur quel plan ? Cognitif ? Méthodologique ? Administratif ? Technique ? Métacognitif ? Socio-affectif ? Motivationnel ? A partir de quels médias ?

Vous évoquez 40 heures de cours. Est-ce que ce sont des cours en présentiel ? A distance ? A partir d'un matériel pédagogique peu élaboré ? Très élaboré ? Autoportant ?

Quels sont les besoins des apprenants en matière de tutorat ? Quelles sont les attentes de l'institution à l'égard des tuteurs ?

Ces séries de questions pour vous dire que je ne pense pas qu'il y puisse y avoir de réponse standard ou d'équation "magique" entre nombre d'heures de cours et nombre d'heures de tutorat.

Par contre, il est possible que vous n'avez pas à vous poser toutes ces questions, tout simplement parce que le nombre d'heures de tutorat vous sera imposé par votre institution. Il m'étonnerait que votre IUT soit prêt à vous rémunérer toutes les heures de tutorat que vous êtes prêt à effectuer.

Ainsi, le raisonnable n'est pas toujours équivalent au souhaitable.

Un exemple perso.

Dans le cadre d'un tutorat « d'agences projets » de 4 ou 5 étudiants en licence STIC ayant à concevoir un dispositif de FAD sur 150 h (150 x 4 ou 150 x 5), projet faisant suite à 100 heures de cours en présentiel, l'ensemble des profs disposent de 4 heures par étudiant (16 ou 20 heures par agence) pour leurs interventions tutorales.

Après répartition de ces heures avec mes collègues j'ai entre 8 et dix heures de tutorat par agence. Si je ne comptabilise que mes interventions de tutorat en présentiel (dans ce cadre, les seules reconnues par mon institution), c'est suffisant et parfois trop important dans le cas d'agence rassemblant des étudiants assez autonomes (c'est rare). Par contre si je comptabilise également mes interventions à distance (mail, téléphone, lectures et commentaires aux versions intermédiaires de livrables), je dépasse systématiquement mon quota d'heures. Si de plus, comme l'indique mon institution, je comptabilise le temps de correction des travaux comme du temps de tutorat, je dépasse largement mes 8 ou dix heures par agence, de 50 à 100% selon les cas.

Ainsi, je privilégie le souhaitable pour les étudiants au détriment du raisonnable pour moi-même (rapport rémunération/temps). Cela me déplaît car je conforte l'institution dans sa quantification erronée du tutorat mais, par ailleurs, cela me plaît de faire mon travail de tuteur tel que j'estime devoir le faire.

En résumé,

Soit vous définissez votre temps de tutorat après avoir planifié toutes vos interventions (définitions, modalités, temporalités, etc.). C'est un travail long et pas forcément évident si on ne connaît pas bien les besoins de soutien des étudiants, si les attentes de l'institution ne sont pas précisées et si l'on manque de repères en tant que praticien du tutorat.

Soit vous faites plus ou moins dans le cadre qui vous est fixé par votre institution en prenant garde au surinvestissement.

Dans tous les cas, tirez des informations de votre pratique. C'est à partir d'une autoévaluation métacognitive et d'une réflexion sur votre pratique que vous pourrez mieux maîtriser la quantification de vos interventions tutorales.

Une occasion pour moi de redire que l'un des objectifs de t@d est bien d'être un espace de mise à distance réflexive de nos pratiques tutorales. Que cela passe par le recours à l'écrit permettant tout d'abord de les décrire et de les penser puis par le partage (publication d'une contribution sur la liste) et enfin par le débat (commentaires et réponses aux contributions).

Cordialement

JR

15/02/05

Re: tutorat cours rapport heure/cours

Salut PR,

en ce qui concerne les heures de chat :

Tu as raison, si je réfléchis bien, je passe moins de temps que ça en chat :

1 - comme le chat en IM ne mobilise pas tout le temps (on peut continuer à bosser le temps que le correspondant réfléchisse...) on peut diviser par 2 le temps de chat en messagerie instantanée. Mais il arrive aussi assez souvent que je réponde sur 2 chat en même temps... 2 - il y a des jours où je suis libre 30 mn pas plus pour le chat, et ça s'arrête là... et ceux qui sont très demandeurs attendent le lendemain 3 - le besoin n'est pas constant, plus la formation avance et moins ils me demandent de présence en chat. Au début c'est 2 heures dans la journée, et au bout de 2 mois, on doit être à 1/2 heure par jour pas plus

quand je te racontais mon expérience, je pensais surtout aux premières semaines, qui sont les plus caractéristiques du besoin de présence tutorale.

contexte : en fait je suis souvent sur ICQ et MSN de 8 h du matin à 18h, et bien souvent chez moi de 20h à 23h, et souvent aussi le WE. Il y a une raison à cela : pendant 3 ans, je suis inscrit en maîtrise TIC à distance à Limoges en même temps que je suis formateur, et ça explique ce temps de connexion très... lourd résultat : mes stagiaires peuvent me contacter quand ils en ont besoin, et je réponds... si je pense que c'est pertinent. mais de 5mn par ci à 5 mn par là, tu totalises très vite 1 à 2 heure de messagerie instantanée dans la journée.

en espérant que cela éclaire tes préparations

Cordialement.

GLP

16/02/05

Grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous et en pièce jointe la première version de la grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance.

Je remercie chacune et chacun du temps qu'elle (il) consacrera pour en prendre connaissance.

Je sollicite vos commentaires et ajouts.

Sur ce thème, il n'y a pas plus d'experts (et il est certain que je ne le suis pas) que de novices. Aussi, que chacun d'entre vous se sente entièrement autorisé à s'exprimer et à participer à ce projet qui se veut être une opportunité de collaborer ensemble.

Cordialement

JR

Grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance (doc. de travail)
JR – 16 janvier 2005

Introduction

La grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance, présentée ci-dessous, constitue le résultat de la première étape du projet t@d intitulé « conditions de travail des tuteurs à distance ».

Pour mémoire, la fiche de présentation du projet est la suivante :

Projet « Conditions de travail des tuteurs à distance »

Initiateur : Jacques Rodet

Durée : février à juin 2005

Objectif : dresser un panorama des conditions de travail que nous rencontrons dans nos activités de tuteur.

Modalités de réalisation :

- Fin février : Mise à disposition d'une grille d'inventaire des conditions de travail du tuteur.
- Février à mars : échanges et modifications éventuelles de la grille d'inventaire.
- Avril : recueil des grilles renseignées par les participants de t@d.
- Mai : Production et diffusion aux participants de t@d d'une synthèse.
- Juin : échanges à partir de la synthèse.

La démarche

Cette grille ne peut prétendre à être complète. Ceci est d'autant plus vrai que l'expression « conditions de travail » est peu précise ou du moins provoque débat. Le contrat de travail, élément important de la relation entre l'employeur et l'employé est considéré par certains comme n'étant pas un composant des conditions de travail. Si l'on souscrit à la définition suivante d'une conseillère prud'homale, il

apparaît que le contrat est à l'opposé, car formel, des conditions de travail « *Si on voulait donner une définition des conditions de travail, on pourrait dire qu'il s'agit de tout ce qui peut être modifié unilatéralement par l'employeur sans qu'il n'ait besoin de respecter un formalisme quelconque.* »
<http://prudhommesisere.free.fr/contrats/contratgeneralites/modificationcontlimites.htm>

Par ailleurs, il est indéniable que l'existence d'un contrat de travail spécifiant l'intitulé d'une qualification professionnelle est un signe important, avant même que cette qualification ne soit reconnue dans une convention collective, de l'émergence d'une nouvelle professionnalité.¹

Dans le cas des tuteurs à distance, cette professionnalité est suffisamment peu établie dans différents pays pour que nous n'excluons pas de ce projet, le repérage de l'existence de contrat de travail.

M'inspirant de différents documents existants, convention de stage de tutorat (France)², conventions collectives de tuteurs (Québec)³, contrat de tuteur (France)⁴, mais aussi d'études sur les conditions de travail (France et Union Européenne)⁵, je tiens à souligner que je ne me suis pas engagé dans une recension d'écrits, mais, bien plus modestement, j'ai tiré des informations de ces données qui avaient le grand avantage d'être à ma disposition sans avoir à m'engager dans un travail de recherche qui aurait supposé un travail plus rigoureux, le respect d'une méthodologie éprouvée, un temps plus long d'investigations.

Aussi, le résultat présenté n'est pas celui d'une démarche scientifique mais plus banalement celui de mes propres représentations actuelles en matière de « conditions de travail ». N'étant pas un spécialiste de la question, pas plus un syndicaliste ou un expert du droit du travail, celles-ci sont forcément partielles et lacunaires. C'est pourquoi, je compte sur chacun des participants de t@d pour interroger et commenter les choix que j'ai effectués, apporter des éléments complémentaires et nouveaux.

La grille organise en rubriques et sous rubriques différents items qui serviront de base à la formulation du futur questionnaire.

Je tiens particulièrement à remercier Claire Garcin et Denis Lamy pour avoir mis à ma disposition des documents qui m'ont été utiles.

¹ J'ai eu l'occasion de siéger dans une CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi), instance de concertation entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales de salariés d'une branche professionnelle. Entre autres, les CPNE sont chargées d'actualiser les intitulés de qualifications qui sont intégrés dans les conventions collectives. J'ai pu remarquer à cette occasion que la prise en compte de nouvelles appellations utilisées par un secteur professionnel pouvaient mettre plus de dix ans avant d'être prise en compte par la CPNE concernée et d'être intégrée dans la convention collective afférente.

² Convention de stage sur le tutorat informatique et Internet à l'université Paris X.

³ Convention collective de travail entre la Télucq et la section locale 3594 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Convention collective de travail entre la Télucq et la section locale 4476 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

⁴ Contrat de tuteur de l'UVSQ.

⁵ *Les conditions de travail dans la fonction publique* par la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail).
<http://www.travail.gouv.fr/publications/picts/titres/titre2006/integral/2003.10-40.1.pdf>

Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. *Dix ans de conditions de travail dans l'Union Européenne*. http://www.suissepro.org/Archiv_Dokumente/Dublin_10Jahre_EF00128FR.pdf

Confédération des Jeunes Chercheurs. *Rapport sur les conditions de travail illégales des jeunes chercheurs*.
<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/dossiers/rapport-travail-illegal.pdf>

Cordialement

JR

Grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance (v. 1.0)

1. Le contrat de travail

- a. Type de contrat
 - i. Contrat de travail spécifique à l'activité de tuteur
 - ii. Contrat de travail non spécifique à l'activité de tuteur mais qui comprend cette activité
 - iii. Contrat de stage
 - iv. Pas de contrat
- b. Durée du contrat
 - i. Contrat à durée déterminée
 - ii. Contrat à durée non déterminée

2. Durée de travail

- a. Durée hebdomadaire
- b. Durée mensuelle
- c. Durée annuelle

3. Horaires de travail

- a. Libres
- b. Imposés
- c. Travail de nuit
- d. Travail le week-end
- e. Travail les jours fériés

4. Rémunération

- a. Salaire à l'heure travaillée
- b. Salaire Mensuel
- c. Forfait
- d. Primes
- e. Bénévole

5. Remboursement de frais

- a. Connexion Internet
- b. Micro-ordinateur
- c. Téléphone
- d. Consommables (encre, papier, etc.)
- e. Transports

6. Congés payés

- a. Paiement de congés
- b. Garantie de 2 jours de repos consécutifs
- c. Jours fériés

7. Accès à la formation

- a. Sur le temps de travail
- b. Hors du temps de travail
- c. Financement par l'employeur
- d. Financement par le tuteur
- e. Choix de la formation imposé par l'employeur
- f. Choix de formation négocié entre l'employeur et le tuteur
- g. Choix de formation à l'initiative du tuteur

8. Lieu de travail

- a. Locaux de l'employeur
- b. Domicile personnel
- c. Autre

9. Couverture sociale

- a. Cotisation à un système de sécurité sociale
- b. Cotisation à un système de retraite
- c. Accès à une mutuelle

10. Protection sociale et droits

- a. Existence d'une convention collective propre à l'activité de tutorat
- b. Existence d'un comité d'entreprise
- c. Existence de représentants des tuteurs
- d. Existence d'un syndicat de tuteurs
- e. Droit de grève

11. Les missions confiées

- a. Nature des missions
 - i. Conception de ressources de cours
 - ii. Conception d'activités d'apprentissage
 - iii. Support sur le plan cognitif
 - iv. Support sur le plan méthodologique
 - v. Support sur le plan administratif
 - vi. Support sur le plan technique
 - vii. Support sur le plan métacognitif
 - viii. Support sur le plan socio-affectif
 - ix. Support sur le plan motivationnel
 - x. Notation (donner une note)
 - xi. Correction (faire une correction d'après un corrigé)
 - xii. Rétroaction (faire des commentaires contextuels et individualisés)

- b. Nombre de personnes encadrées
 - i. Minimum
 - ii. Maximum
 - iii. Mensuellement
 - iv. Annuellement

- c. Modalités de communication avec les apprenants
 - i. Mail
 - ii. Téléphone
 - iii. Forum
 - iv. Chat
 - v. Visioconférence
 - vi. Présentiel

12. Conditions

- a. Vos activités de tuteur sont créatrices de stress.
- b. Vous manquez de temps pour réaliser vos activités.
- c. Vous devez vous dépêcher toujours ou souvent pour réaliser vos activités.
- d. Vous manquez d'informations pour réaliser vos activités.
- e. Vous éprouvez un manque de collaboration dans l'exercice de vos activités.
- f. Vous devez vous débrouiller seul dans des situations difficiles.
- g. Vous manquez de connaissances techniques pour effectuer toutes vos activités.

16/02/05

Re: Grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance

Bonjour,

Merci de votre envoi et de cette base de réflexion intéressante.

Je porte à votre connaissance ces deux outils réalisés par Yves Lasfargues du CREFAC.

- un questionnaire d'évaluation de "l'ergostressie"

<http://www.crefac.com/ergos/Social.htm>

- 10 tests d'analyse des conditions de travail (sur le site <http://www.ergostressie.com>) :

<http://perso.wanadoo.fr/yves.lasfargue/10tests.htm>

Bien cordialement,

CM

chargé de la veille documentaire pour le projet européen eLene-TT (e-learning european network in teacher training)

concepteur et développeur médiatique

Vidéoscop - Université Nancy2

17/02/05

Re: Grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance

Bonjour

Merci beaucoup pour ce travail.

Je comprends bien les difficultés éprouvées pour tenter de faire une grille, commune à tous et compréhensibles par tous, et répondre ainsi à la (probable) diversité des situations personnelles (salarié, indépendant,.. tout pays) et professionnelles (tuteur à 100% ou ayant d'autres fonctions) !

Voici des points qui m'ont interpellée (!) et qui font référence bien sûr à ma propre situation (et à ma compréhension des rubriques !).

Dès qu'une ambiguïté apparaissait à mon cerveau certes embrumé à cette heure tardive, j'ai souhaité la noter pour faciliter la consolidation de l'énoncé de cet ensemble de rubriques.

=====

1a- doit-on comprendre contrat de travail au sens (limité) des documents officiels du min du travail, ou au sens large de "contrat pour faire un travail" incluant alors des contrats de prestation ? (je ne signe jamais de contrats de travail avec aucun organisme)

1b- (je pars du principe que le contrat de travail est large) Lorsque la transaction est réalisée pour une formation précise (citée avec une certaine période pour la formation), mais que le contrat ne comporte aucune notion de durée particulière pour l'activité elle-même de tutorat/formation, ne pourrait on rajouter une case à cet effet ?

8. Ne pourrait on "remonter" le point 8 avant le point 5 ? (des salariés travaillant dans les bureaux de l'entreprise a priori ne devraient pas avoir de "remboursement de frais" récurrents directement liés à l'activité de tutorat (?).

De plus peut être pour tenir compte de l'ensemble des situations, pourrait-on formuler ce point plus globalement avec le terme de "prise en charge" plutôt que remboursement ?

7. J'ai compris qu'il s'agissait de la formation du tuteur ?

** Je risquerai d'indiquer "employeur", mais il ne s'agit en aucun cas de celui qui paie pour qu'un tuteur conduise une action de formation/tutorat mais tout simplement de l'employeur du tuteur en tant que personne active.

Pour ma part, j'ai du mal à distinguer ici : une personne qui a des activités/métiers de tuteur, le(s) commanditaire(s) d'activités de tuteur, et un employeur du tuteur qui peut être un tiers.

** inclut-on ici (de façon plus large que la "formation") la veille avec les séminaires, ou l'acquisition de doc ou encore le temps passé pour les échanges sur T@d ;-))

10.

Désolée mais je ne comprends pas ce point...

11.

Cela va me donner des idées !!

Mais je ne trouve pas la CONCEPTION (scénario) d'un cursus à distance ?

Je viens de vivre une expérience : un an pour cogiter à plusieurs et définir un projet précis, prévoyant des ressources... à développer; puis dans une 2ème phase, l'élaboration de ressources/supports.

Ai-je loupé quelque chose dans cette liste ?

12.

Ne force-t-on pas les réponses avec cette formulation ?

Est ce voulu ?

=====

Merci encore et à très bientôt.

SD

17/02/05

Re: Grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance

Pour contribuer (un peu car je n'arrive pas trop à le faire)... à ces échanges TOUJOURS TRES RICHES j'ai essayé de remplir ce petit questionnaire en y mettant des annotations TOUTES PERSONNELLES.

Il est quand même centré sur des tuteurs de type METIER ou POSTE... et à mon niveau (ou dans mon environnement professionnel), j'avoue ne pas en connaître... c'est souvent une SOUS-MISSION d'un métier de formateur, par exemple.

Cordialement.

SV

17/02/05

Re: Grille d'évaluation des conditions de travail des tuteurs à distance

Bonjour,

Merci à SV et SD pour leurs commentaires à la grille. D'ici une dizaine de jours, le temps que d'autres commentaires arrivent et que ma semaine de travail la plus chargée de l'année soit passée, je ferai une première synthèse des différentes propositions.

Les échanges pour améliorer cette grille se poursuivront tout le mois de mars.

Cordialement

JR